

**DECISION SUR LA CONFERENCE SUR LA SECURITE, LA STABILITE, LE  
DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION EN AFRIQUE (CSSDCA)**

La Conférence:

1. **SE FELICITE** des efforts déployés par le Secrétaire général dans la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA), adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement en juillet 2000 à Lomé, (Togo) ;
2. **APPROUVE** le Mémoire d'accord sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération, tel qu'élaboré par les réunions d'experts, enrichi par la Conférence OUA/société civile et recommandé par le Conseil des ministres ;
3. **DEMANDE** aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre du Mémoire d'accord et de tenir le Secrétariat informé des progrès réalisés dans ce sens afin de faciliter le processus de suivi et d'évaluation de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, y compris par le biais de conférences et de réunions d'évaluation, tel que prévu dans la Déclaration solennelle sur la CSSDCA, adoptée en juillet 2000 à Lomé, (Togo) ;
4. **SE FACILITE** de la convocation de la deuxième Conférence OUA/société civile sur l'établissement du partenariat entre l'OUA et les organisations de la société civile à Addis-Abeba, du 11 au 15 juin 2002, **ET PREND NOTE** des recommandations de la Conférence, en particulier celles relatives à l'Union africaine et au processus de la CSSDCA ;
5. **FELICITE** le Nigeria et l'Afrique du Sud pour leur généreuse contribution de cinq cent mille dollars (500.000 \$EU), chacun, pour rendre opérationnel le processus de la CSSDCA et **LANCE UN APPEL** aux Etats membres de l'OUA, aux Nations unies et à tous les partenaires de l'OUA pour qu'ils apportent leur soutien financier au processus de la CSSDCA ;
6. **REAFFIRME** le caractère central du processus de la CSSDCA en tant que Forum de développement, cadre pour la promotion de valeurs communes et mécanisme de suivi et d'évaluation pour l'Union africaine ;
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de poursuivre ses efforts visant à renforcer l'Unité de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de ses missions, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer le suivi de ces recommandations.